

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 15 avril 2019 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Mario Gerbeau, greffier
Georges Pichet, directeur général

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et exerce son droit de vote.

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

Le greffier constate que le quorum est atteint puis il invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2019-04-105)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseillère Julie Bourgoin

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté sous réserve d'y retrancher le point n° 6.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-106)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2019

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mars 2019 avec dispense de lecture considérant que tous les membres du conseil en ont pris connaissance avant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-107)

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er avril 2019

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller David Bowles

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2019 avec dispense de lecture considérant que tous les membres du conseil en ont pris connaissance avant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi de la séance précédente

Le directeur général mentionne qu'il n'y a aucun suivi à apporter en regard des dossiers de la séance précédente.

Mot du maire

Au cours de cette période qui s'étend de 19 h 34 à 19 h 57, le maire :

- rend hommage à des sportifs lambertois et les invite à signer le livre d'or de la ville;
 - mentionne que la ville a entrepris une campagne de respect en milieu municipal;
 - rappelle à l'assistance que la nouvelle collecte des matières organiques débutera sous peu;
 - fait part d'une annonce budgétaire en matière de transport;
 - remercie les personnes qui ont participé au forum citoyen le 13 mars dernier sur la vision d'aménagement durable 2035 de la ville;
 - rappelle que le Service de police de l'agglomération de Longueuil poursuit la consultation publique qu'il a entreprise, et ce, jusqu'au 30 avril prochain;
 - invite la population à participer à la corvée citoyenne qui aura lieu dans le cadre des activités du Jour de la terre;
 - informe le public que la cinquième édition de la balade à vélo aura lieu le dimanche 5 mai prochain à 13 h 30;
 - informe le public que le marché d'été sera de retour dans la rue Hooper tous les jeudis de 15 h à 19 h, et ce, à compter du 6 juin prochain;
 - souligne que les états financiers de l'exercice 2018 seront déposés au cours de la présente séance; une présentation de ceux-ci par le trésorier aura lieu à l'occasion de la séance ordinaire du mois de mai.
-

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19 h 57 et se termine à 20 h 31.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 21 mars 2019

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 21 mars 2019, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

(2019-04-108)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 18 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

CA-190418-3.1 Demande à la Société d'habitation du Québec afin que soit transféré à la Ville la gestion du programme AccèsLogis (SD-2019-0919);

CA-190418-4.1 Autorisation de rembourser à la Ville de Brossard les dépenses encourues pour des travaux de réparation au réservoir Rome et au poste de pompage Marie-Victorin, à Brossard (SD-2019-0200);

CA-190418-4.2 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 25 mars 2019 préparée par la Direction des finances (SD-2019-0846);

CA-190418-4.3 Octroi d'une aide financière à l'organisme Le Théâtre du 450 dans le cadre de l'entente de partenariat territorial intervenue entre la Ville, le Conseil des arts et des lettres du Québec et le Conseil montérégien de la culture et des communications concernant le soutien au développement et au rayonnement des artistes, écrivains et organismes culturels du territoire de l'agglomération de Longueuil (SD-2019-0921);

CA-190418-6.1 Adjudication de la partie du contrat APP-18-304 pour l'acquisition de serveurs et de services (contrats 1, 2 et 3), relevant d'une compétence d'agglomération et emprunt au fonds de roulement (SD-2018-4134);

CA-190418-6.2 Adjudication de la partie du contrat APP-19-012 (2019-GDE-505) pour la fourniture et la livraison de coagulants au Centre d'épuration Rive-Sud, aux usines de production d'eau potable régionale, locale et Le Royer ainsi qu'à la station de pompage du Parc de la Cité (option 1), relevant d'une compétence d'agglomération et affectation d'une somme en provenance du poste budgétaire réserve statutaire d'agglomération (SD-2019-0761);

CA-190418-8.5 Adoption du Règlement CA-2018-289 modifiant le Règlement CA-2016-259 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la ville dans ses compétences d'agglomération (SD-2019-0608);

CA-190418-8.6 Adoption du Règlement CA-2019-296 ordonnant des travaux de réfection de la conduite maîtresse d'aqueduc située dans le boulevard Gaétan-Boucher à Longueuil et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2019-0656);

CA-190418-8.7 Approbation d'une entente d'entraide mutuelle à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine prévoyant l'assistance réciproque de leurs services d'incendie respectifs (SD-2019-0723);

CA-190418-8.8 Adoption du projet de Règlement CA-2019-301 autorisant la réalisation d'un projet relatif à la construction d'un écocentre sur le lot 6 086 748 du cadastre du Québec (SD-2019-0492);

CA-190418-8.11 Avis de conformité des interventions projetées d'Hydro-Québec aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil et aux dispositions de son document complémentaire (SD-2019-0489);

CA-190418-8.12 Approbation d'une convention d'aide financière à intervenir entre la Ville et le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'octroi d'une aide financière à la Ville pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (SD-2019-1112).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2019-04-109)

Autorisation au maire

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour: Le maire et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller B. Rodrigue.

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- David Bowles : Commission du budget, des finances et de l'administration;
- France Désaulniers : Commission de l'environnement et de l'aménagement.

Rapport du maire sur les sujets traités au Réseau de transport de Longueuil (RTL) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et du Réseau de transport de Longueuil (RTL).

(2019-04-110)

Adoption du Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville (2019-167-1)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 mars 2019, le conseiller Francis Le Chatelier a donné un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville (2018-167)* soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte;

CONSIDÉRANT QUE ce conseiller a déposé ce projet de règlement lors de cette même séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le greffier mentionne l'objet de ce projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville (2019-167-1)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-111)

Adoption du Règlement modifiant le Règlement décrétant une dépense de 21 066 592,38 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux ayant pour objet la réfection de la partie de la rue Riverside comprise entre les avenues Alexandra et Hickson, la réfection de l'entrée d'eau de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent ainsi que le remplacement de cinq sections de la conduite d'aqueduc principale de 750 mm de diamètre (2019-162-2)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 1^{er} avril 2019, la conseillère Julie Bourgoin a donné un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement décrétant une dépense de 21 066 592,38 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux ayant pour objet la réfection de la partie de la rue Riverside comprise entre les avenues Alexandra et Hickson, la réfection de l'entrée d'eau de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent ainsi que le remplacement de cinq sections de la conduite d'aqueduc principale de 750 mm de diamètre (2018-162)* soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte;

CONSIDÉRANT QUE cette conseillère a déposé ce projet de règlement lors de cette même séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le greffier mentionne l'objet, le coût de la dépense ainsi que son mode de financement de ce projet de règlement;

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement décrétant une dépense de 21 066 592,38 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la réalisation de travaux ayant pour objet la réfection de la partie de la rue Riverside comprise entre les avenues Alexandra et Hickson, la réfection de l'entrée d'eau de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent ainsi que le remplacement de cinq sections de la conduite d'aqueduc principale de 750 mm de diamètre (2019-162-2)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville afin de modifier le tarif relatif à la location d'un lot au jardin communautaire Saint-Lambert

Le conseiller Philippe Glorieux donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville (2018-167)* afin de modifier le tarif relatif à la location d'un lot au jardin communautaire Saint-Lambert soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Il dépose une copie de ce projet de règlement.

Comme son titre l'indique, ce projet de règlement modificateur vise à modifier le tarif relatif à la location d'un lot au jardin communautaire Saint-Lambert.

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville afin de modifier les tarifs relatifs à la délivrance de vignettes de stationnement

Le conseiller Francis Le Chatelier donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville* (2018-167) afin de modifier les tarifs relatifs à la délivrance de vignettes de stationnement soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Il dépose une copie de ce projet de règlement.

Comme son titre l'indique, ce projet de règlement modificateur vise à modifier les tarifs relatifs à la délivrance de permis de stationnement sur rue (vignettes de stationnement).

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique et abrogeant en totalité ou en partie les règlements numéros 89, 308, 367, 494, 498, 500, 805, 886, 1128, 1146, 1165, 1170, 1180, 2004, 2019 et 2024 (2086)

La conseillère Julie Bourgoïn donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement relatif à la circulation et à la sécurité publique et abrogeant en totalité ou en partie les règlements numéros 89, 308, 367, 494, 498, 500, 805, 886, 1128, 1146, 1165, 1170, 1180, 2004, 2019 et 2024* (2086) soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Elle dépose une copie de ce projet de règlement.

Comme son titre l'indique, ce projet de règlement vise à modifier le règlement n° 2086 afin de redéfinir le système de permis de stationnement sur rue (vignettes de stationnement).

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 31 mars 2019 pour les sommes respectives de 1 884 013,41 \$ et 847 427,90 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018

Il est procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018 conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

(2019-04-112)

Affectation des surplus de l'exercice financier 2018

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 avril 2018, le conseil a adopté, suivant la résolution n° 2018-04-106, une nouvelle politique de gestion des surplus;

CONSIDÉRANT un surplus de 3 294 968 \$ pour l'exercice financier 2018;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseillère Julie Bourgoin

D'AFFECTER, conformément à la *Politique de gestion des surplus*, les surplus de l'exercice financier 2018, soit la somme de 3 294 968 \$ de la façon suivante :

- une somme de 500 000 \$ maintenu au surplus libre afin de compenser l'affectation au budget 2019 et rétablir la marge de sécurité;
- une somme de 1 000 000 \$ à titre d'ajout au surplus libre, afin d'augmenter la marge de sécurité pour pallier aux imprévus découlant de la fiscalité de l'agglomération (700 000 \$) et à titre de réserve pour d'éventuelles contestations foncières (300 000 \$);
- une somme de 100 000 \$ à la réserve climatique créée suivant le *Règlement concernant la création d'une réserve financière pour financer les frais d'exploitation reliés à des conditions climatiques exceptionnelles ou imprévues* (2011-81);
- une somme de 847 484 \$ au fonds de roulement;
- une somme de 847 484 \$ au fonds d'immobilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport du trésorier sur le programme de paiement comptant progressif pour l'exercice financier 2018

CONSIDÉRANT l'article 5 du *Règlement établissant le programme de paiement comptant progressif ainsi qu'un plan de rénovation et de réhabilitation des infrastructures municipales sur une période de 15 ans* (2015-133) qui prévoit que le trésorier doit faire rapport sur l'utilisation du programme de paiement comptant progressif lors de l'exercice financier précédent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce même article, ce rapport doit être déposé à l'occasion de dépôt du rapport financier de la ville et du rapport du vérificateur externe;

Il est procédé au dépôt du rapport du trésorier sur l'utilisation du programme de paiement comptant progressif pour l'exercice financier 2018.

(2019-04-113)

Octroi d'une aide financière au Réseau Écocitoyen de Saint-Lambert pour l'opération du jardin collectif au parc Saint-Denis ainsi que pour la tenue d'une conférence à l'occasion du jour de la Terre

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Réseau Écocitoyen de Saint-Lambert* a aménagé en 2018 un jardin collectif au parc Saint-Denis afin d'y exploiter des espaces de jardinage accessibles aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le mode de gestion et d'encadrement des activités de jardinage est prévu dans une entente intervenue entre la ville et l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé un rapport annuel à la ville à la fin de 2018 afin de faire un bilan de leurs activités et de formuler certaines demandes pour l'entretien et l'amélioration continue du jardin collectif;

CONSIDÉRANT QUE, d'autre part, le *Réseau Écocitoyen* organise un événement pour le jour de la Terre le 14 avril au centre multifonctionnel au cours duquel une conférence sera donnée par M. Richard Sears, spécialiste des baleines bleues;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Julie Bourgoin

D'OCTROYER une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme *Réseau Écocitoyen de Saint-Lambert*, à titre de soutien pour ses activités de jardinage au parc Saint-Denis;

D'OCTROYER la somme de 250 \$ à cet organisme pour défrayer le coût de la conférence de M. Richard Sears, dans le cadre de l'événement soulignant le jour de la Terre.

En amendement,

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE MODIFIER le montant de l'aide financière afin d'accorder la somme de 2 000 \$ au lieu de 1 000 \$;

Vote sur la proposition d'amendement :

Votent pour : Les conseillers B. Rodrigue, J. Bourgoin, L. Blancquaert et F. Désaulniers.

Votent contre : Le maire et les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Marcotte et D. Bowles.

La proposition d'amendement est rejetée.

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'ADOPTER la proposition principale telle que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présentation et dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2018 de la Corporation de développement économique de Saint-Lambert

M. Vincent Trudel, président de la *Corporation de développement économique de Saint-Lambert*, présente les états financiers 2018 de cet organisme.

Il est procédé au dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2018 de la *Corporation de développement économique de Saint-Lambert*.

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 5 au 30 mars 2019.

(2019-04-114)

Embauche d'un chef de la Division des arts et de la culture

CONSIDÉRANT QUE la chef de la Division des arts et de la culture a remis sa démission en février dernier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler ce poste vacant;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'EMBAUCHER M^{me} Josée Véronneau au poste de chef de la Division des arts et de la culture, avec entrée en fonction le ou vers le 29 avril 2019, selon les conditions de travail prévues au protocole du personnel cadre présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Bernard Rodrigue quitte son siège à 21 h 10.

(2019-04-115)

Adjudication du contrat de services n° 19TP03 ayant pour objet l'inspection des bornes d'incendie

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat de services n° 19TP03 ayant pour objet l'inspection des bornes d'incendie pour une période de trois ans à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Aqua Data inc.*, sur la base du prix unitaire apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur du contrat pour la période initiale étant estimée à 37 458,86 \$, toutes taxes comprises; ce contrat pouvant par ailleurs être renouvelé pour deux périodes consécutives d'un an chacune prise individuellement avec ajustement du prix suivant l'indice de variation des prix à la consommation publié par Statistique Canada - région de Montréal pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre précédant la date de levée de l'option de renouvellement du contrat; la valeur totale du contrat pour une durée potentielle de cinq ans étant par ailleurs estimée à 62 431,45 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire n° 02-413-12-521;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-116)

Adjudication du contrat de construction n° 19GN02 ayant pour objet la réfection de trottoirs et des bordures

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat de construction n° 19GN02 ayant pour objet la réfection des trottoirs et bordures pour la saison 2019 à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Les Entreprises Nord construction (1962) inc.*, sur la base du prix unitaire apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur du contrat étant estimée à 104 788,22 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 107 407,93 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 104 788,22 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 2,5 % (2 619,71 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction;

D'IMPUTER la dépense au Programme de paiement comptant progressif, poste budgétaire n° 22-300-64-720;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Bernard Rodrigue reprend son siège à 21 h 13.

(2019-04-117)

Conclusion d'une entente concernant le projet de revitalisation du parc-école Rabeau de la Commission scolaire Marie-Victorin

Conformément à l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le conseiller David Bowles déclare être en conflit d'intérêts eu égard à ce point de l'ordre du jour, et ce, compte tenu qu'il est directeur d'un collège privé qui est en compétition avec l'institution scolaire concernée. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire Marie-Victorin (Commission scolaire) et la Ville de Saint-Lambert sont les porteurs auprès de la population d'une mission complémentaire consistant à offrir ou à garantir des services d'éducation, de loisirs et d'intervention sociale et communautaire en tenant compte de leurs champs d'activités respectifs et de leurs clientèles spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE la ville et la Commission scolaire sont les dépositaires de biens publics et qu'à ce titre elles doivent, dans une perspective de saine gestion des équipements publics, maximiser l'utilisation de ces ressources et desservir le plus efficacement possible les besoins diversifiés de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire et la ville désirent mettre en place un partenariat durable et fonctionnel pour le projet de revitalisation du parc-école Rabeau;

CONSIDÉRANT QUE la population avoisinante et la clientèle de l'établissement scolaire partagent conjointement cet espace et ce, sans plus de formalités;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente pour l'établissement des modalités relatives au projet de revitalisation du parc-école Rabeau;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE CONCLURE une entente préparée par la Commission scolaire Marie-Victorin afin d'établir les modalités concernant la revitalisation du parc-école Rabeau, pour un terme se terminant le 31 décembre 2033, laquelle prévoit une contribution financière maximale de 75 000 \$ de la part de la ville;

D'IMPUTER la dépense maximale de 75 000 \$ au fonds de parc;

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer l'entente au nom de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-118)

Fermeture de rues pour la tenue de l'Exposition de voitures classiques

Il est proposé par le conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER la fermeture des rues ci-dessous désignées, à l'occasion de l'*Exposition de voitures classiques*, le dimanche 19 mai 2019 ou le lendemain en cas de pluie :

- la partie de la rue Elm comprise entre l'avenue Victoria et l'avenue Saint-Denis;
- la partie de l'avenue Victoria comprise entre le boulevard Desaulniers et la rue Webster;
- la partie de l'avenue Argyle comprise entre l'avenue Victoria et la rue d'Aberdeen;
- la partie de la rue Green comprise entre l'avenue Victoria et l'avenue Notre-Dame.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-119)

Fermeture de rues pour la tenue du Festival Classica 2019

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2019 du *Festival Classica* se tiendra du 31 mai au 2 juin 2019 à Saint-Lambert.

CONSIDÉRANT que *Festival Classica* désire installer une structure de type *Funslide* sur le site;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE FERMER temporairement à la circulation les rues ou parties de rue suivantes à l'occasion du *Festival Classica*, qui se tiendra du 31 mai au 2 juin 2019 :

- la partie de la rue Elm comprise entre les avenues Victoria et Lorne, du 28 mai à 6 h 30 jusqu'au 3 juin à 18 h;
- la partie de l'avenue Victoria comprise entre le boulevard Desaulniers et la rue Webster, du 29 mai à 6 h 30 au 3 juin à 15 h;
- la partie de l'avenue Argyle comprise entre l'avenue Victoria et la rue d'Aberdeen, du 30 mai à 6 h 30 au 3 juin à 12 h;
- la partie de la rue Green comprise entre les avenues Victoria et Notre-Dame, du 29 mai à 6 h 30 au 3 juin à 12 h;

D'AUTORISER l'installation de la glissade *Funslide* à l'intersection de l'avenue Victoria et de la rue Webster.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-120)

Approbation de la tenue du concert « Francophonique » organisé par le Festival Classica au parc de la Voie maritime

CONSIDÉRANT que le *Festival Classica* désire organiser un concert en plein air de grande envergure au parc de la Voie-Maritime le 15 juin prochain;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'AUTORISER la tenue du concert « Francophonique » organisé par le *Festival Classica* au parc de la Voie-Maritime le samedi 15 juin 2019 à 21 h;

DE FERMER temporairement à la circulation la partie de la rue Riverside comprise entre l'avenue Notre-Dame et le chemin Tiffin, et ce, entre 19 h et minuit ce 15 juin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-121)

Nomination d'un membre citoyen au comité de gestion des déplacements

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion des déplacement est un comité consultatif et que ces membres ont le mandat de gérer les demandes citoyennes en matière de gestion des déplacements et, le cas échéant, de recommander au conseil des mesures correctives ou évolutives, d'accompagner et conseiller la direction des travaux publics et la direction du génie dans la gestion des infrastructures de déplacement, de proposer au conseil des voies de développement en matière de transport durable et de piloter tout projet spécial spécifiquement confié par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE M. François La Roche a remis sa démission à titre de membre de ce comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau membre citoyen de ce comité en remplacement de M. La Roche;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Jeff Desruisseaux a été retenue à la suite de son étude par le comité;

CONSIDÉRANT la politique de nomination et fonctionnement des comités et groupes de travail *ad hoc*;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE NOMMER M. Jeff Desruisseaux à titre de nouveau membre citoyen au sein du comité de gestion des déplacements en remplacement de M. François La Roche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-122)

Autorisation à un membre du conseil d'assister au 31e colloque du Carrefour action municipale et famille (CAMF)

CONSIDÉRANT QUE le *Carrefour action municipale et famille* (CAMF) et la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy organisent le 31^e colloque du CAMF qui se tiendra les 29, 30 et 31 mai 2019 au Centre des congrès de l'hôtel Château Roberval;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité qu'un membre du conseil assiste à ce colloque;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), tout membre du conseil doit, pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, recevoir du conseil une autorisation préalable à poser l'acte et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller David Bowles

D'AUTORISER la conseillère Julie Bourgoin à participer au colloque du CAMF qui se tiendra les 29, 30 et 31 mai 2019 au Centre des congrès de l'hôtel Château Roberval et à dépenser en conséquence un montant de 1 500 \$, représentant les frais d'inscription à ce colloque ainsi que les frais d'hébergement, de repas et de transport.

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire n° 02-111-00-314.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-123)

Proclamation du « mois du vélo »

CONSIDÉRANT l'importance qu'occupe l'activité du vélo dans la vie moderne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite faire la promotion de cette activité;

CONSIDÉRANT QU'une randonnée à vélo de quelque 8 km aura lieu le dimanche 5 mai prochain dans les rues de la ville;

CONSIDÉRANT QUE cette activité fera l'objet d'une surveillance policière;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE PROCLAMER le mois de mai « mois du vélo »;

DE PERMETTRE la tenue d'une randonnée à vélo d'environ 8 km dans les rues de la ville le dimanche 5 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal de la séance du 27 février 2019 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 27 février 2019 du comité consultatif d'urbanisme.

Consultation publique – 244, avenue de Bromley

La consultation débute à 21 h 19.

La chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection présente la teneur de la demande de dérogation mineure ayant pour objet de rendre conforme les fenêtres de sous-sol dans le mur latéral gauche de la maison existante à 1,75 mètre, alors que la grille des spécifications du *Règlement de zonage* (2008-43) prévoit que la marge latérale doit être de 1,90 mètre dans la zone RA-8 lorsqu'il y a présence d'ouverture.

Questions ou commentaires

Elle répond ensuite à la question suivante de l'assistance qui porte sur le sujet suivant :

- la nécessité ou non pour le propriétaire de l'immeuble concerné d'obtenir une servitude de vue de la part du propriétaire de l'immeuble voisin.

La consultation prend fin à 21 h 22.

(2019-04-124)

Dérogation mineure - 244, avenue de Bromley

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

Conformément à l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le conseiller Bernard Rodrigue déclare être en conflit d'intérêts eu égard à ce point de l'ordre du jour, et ce, compte tenu du fait qu'à titre de courtier immobilier, il a été récemment en discussion avec les propriétaires concernant la mise en vente de leur propriété. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée pour l'immeuble situé au 244, avenue de Bromley afin de réduire la marge latérale gauche de la maison existante à 1,75 mètre, alors que la grille des spécifications du *Règlement de zonage* (2008-43) prévoit que la marge latérale doit être de 1,90 mètre dans la zone RA-8 lorsqu'il y a présence d'ouverture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Consultation publique – 120-124, avenue d'Irvine

La consultation débute à 21 h 22.

La chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection présente la teneur du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant pour objet l'insertion de deux nouvelles constructions au 120-124, avenue d'Irvine.

Questions ou commentaires

Elle répond ensuite aux questions de l'assistance ou entend les commentaires suivants qui portent sur cette demande de dérogation mineure :

- la notion de précédent;
- un désaccord en ce qui a trait à l'intégration des deux nouvelles constructions proposées avec celles du reste de la rue;
- la nécessité de remplacer une maison par deux maisons;
- la décision de permettre la construction de deux maisons identiques;
- la nécessité de démolir une maison en raison de problèmes d'infiltration d'eau;
- une demande de reporter la décision à une autre séance du conseil;
- l'ajout d'un membre de la *Société d'histoire Mouillepiéd* au comité de démolition.

La consultation prend fin à 21 h 32.

(2019-04-125)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) insertion de deux nouvelles constructions au 120-124, avenue d'Irvine

Conformément à l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le conseiller Bernard Rodrigue déclare être en conflit d'intérêts eu égard à ce point de l'ordre du jour. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'insertion de deux nouvelles constructions au 120-124, avenue d'Irvine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-126) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
857, rue Riverside

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour le garde-corps concernant le projet de transformation de la façade de l'immeuble situé au 857, rue Riverside.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-127) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
275, avenue Macaulay

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour le rehaussement et la transformation des façades de l'immeuble situé au 275, avenue Macaulay aux conditions suivantes :

- que le crépis de la fenêtre en baie soit remplacé par de la maçonnerie;
- que le crépis des lucarnes soit remplacé par du clin de bois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-128) Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
246, rue du Jura

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 246, rue du Jura aux conditions suivantes :

- que le bas de la nouvelle fenêtre soit de couleur blanche comme la fenêtre;
- que les battants de cette même fenêtre soient plus larges de façon à diminuer la largeur de la fenêtre centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-129)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
306, rue Green

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseillère Julie Bourgoin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 306, rue Green à la condition que les fenêtres sur la façade avant soient de la même couleur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-130)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
729, rue Boissy

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseillère Julie Bourgoin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 729, rue Boissy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-131)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
36, avenue de Normandie

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseillère Julie Bourgoin

D'APPROUVER l'option B du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 36, avenue de Normandie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-132)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
405, rue Riverside

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 405, rue Riverside à la condition que le nouveau choix de couleur soit soumis au comité consultatif d'urbanisme pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-133)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
530, rue Mercille

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER les modifications au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) approuvé par le conseil lors de sa séance du 18 janvier 2010 suivant la résolution n° 2010-01-540, concernant l'immeuble à construire au 530, avenue Mercille aux conditions suivantes :

- que les colonnes et barrotins soient en bois;
- que le modèle de brique en format « Québec » soit approuvé par le Service de l'urbanisme;
- que trois arbres d'au moins 10 cm de diamètre, mesuré à 30 cm au-dessus du sol, soient plantés sur le terrain pour remplacer les arbres coupés;
- qu'une rosace de brique soit installée sur le parapet décoratif;
- que les murs latéraux soient entièrement en brique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2019-04-134)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
110, avenue Alexandra

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 20 mars 2019;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 110,

avenue Alexandra à la condition que l'allège sous les fenêtres soit prolongée sur le pourtour de la maison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 21 h 34 et se termine à 21 h 55.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 21 h 56 à 22 h 13.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 22 h 13.

Pierre Brodeur
Maire

Mario Gerbeau
Greffier